

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 22 août 2025 le conseil communal a validé une modification du règlement-taxe pour le « Circular Innovation-HUB » par délibération n°167.

La modification du règlement-taxe a été approuvée par décision ministérielle du 29 octobre 2025, référence FC05-2025-A397.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 6 novembre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins,
La Présidente,
La Secrétaire,

À enlever du Reider, le 14 novembre 2025